Nom (facultatif) :

Date :

Description de la situation :

Ce formulaire est à remettre, une fois rempli à la société, soit par courrier anonyme ou alors à l'adresse didier@proplatine.ch

N.B. Aucunes sanctions de quelconque nature ne seront prises à l'encontre de la personne ou entreprise remplissant ce formulaire. De plus, la confidentialité du présent formulaire est assurée.

Pour information, toute dénonciation calomnieuse et punissable par l'article 303 du CP suisse :
1. Celui qui aura dénoncé à l'autorité, comme auteur d'un crime ou d'un délit, une personne qu'il savait innocente, en vue de faire ouvrir contre elle une poursuite pénale, celui qui, de toute autre manière, aura ourdi des machinations astucieuses en vue de provoquer l'ouverture d'une poursuite pénale contre une personne qu'il savait innocente, sera puni d'une peine privative de liberté ou d'une peine pécuniaire.
2. La peine sera une peine privative de liberté de trois ans au plus ou une peine pécuniaire si la dénonciation calomnieuse a trait à une contravention.

A remplir par la Direction

N° de dossier :

Traité par :

Reçu le :

Fin de l'investigation :

CLASSE SANS SUITE LE :

OUVERTURE PROCEDURE LE :